

Discours de présentation du Rapport de l'Action des Services de l'État en Dordogne 2018 au Conseil départemental

Monsieur Frédéric Périssat, Préfet de la Dordogne

Mardi 25 juin 2019

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Madame et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les sous-préfets, directeurs et chefs de service de l'Etat et du
Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un rendez-vous tout à fait particulier que de présenter aujourd'hui à
votre assemblée le rapport d'activité des services de l'Etat.

D'abord, et pour l'anecdote, c'est la première fois, dans toute ma carrière de préfet,
que je me prête à cet exercice.

C'est également la première fois que je me livre à ce « grand oral » depuis mon
arrivée il y a moins de 7 mois et dans un contexte, disons-le en toute honnêteté, plutôt
rafraîchi.

J'avais connu la même situation en 2014 dans les Ardennes, où venant d'arriver
depuis trois semaines, j'avais dû présenter devant le Conseil général et sa majorité
tout l'intérêt du redécoupage cantonal validé par le Gouvernement de l'époque.

Au-delà de l'anecdote personnelle, ce parallèle illustre toute l'importance que j'apporte à ce moment, que je souhaite de respect et d'écoute entre vous, élus du département, et le représentant local de l'Etat, que je suis.

L'Etat territorial est le garant de l'ordre et de la cohésion social. Ma fonction de préfet est de garantir le respect des principes de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs.

Je n'ignore pas, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers départementaux, les frustrations que vous exprimez face au jeu complexe des pouvoirs constitutionnels.

Mais, vous connaissez aussi mon devoir également constitutionnel de veiller à l'application des lois et des règlements de la République, ainsi qu'au respect de la chose jugée.

Vous connaissez également le principe de respect de l'autorité hiérarchique, qui va du Gouvernement vers l'administration et du pouvoir central vers le pouvoir déconcentré.

C'est ma fonction et j'aspire à ce qu'elle soit républicainement respectée.

Cet exercice est également particulier, car je vais aujourd'hui évoquer pour une très large part les événements qui se sont déroulés en 2018, c'est-à-dire sous l'autorité de ma prédécesseure, Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, dont je félicite l'action. Cela ne nous empêchera pas, j'en suis certain, d'évoquer ensemble le présent et, pourquoi pas, le futur.

Je voudrais enfin vous redire sincèrement la fierté qui est la mienne de représenter l'Etat dans ce département et d'y animer au quotidien l'action des agents de ses services. Permettez-moi de les remercier devant vous aujourd'hui et de souligner leur dévouement au service de ce territoire et de ses habitants.

b. Le poids de l'Etat en Dordogne aujourd'hui

Le premier point que je souhaite mettre en évidence dans ce propos liminaire est que contrairement à ce qu'il lui est parfois reproché, l'action de l'Etat en Dordogne est à la fois forte et constante.

Son poids financier et humain est considérable à l'échelle du territoire. Sans trop vous assener de chiffres, la présentation qui va suivre a aussi pour objet de désamorcer la tentation, parfois trop rapide, de se plaindre de l'abandon des territoires par l'Etat.

Non pas parce qu'il est illégitime de se plaindre, ou de réclamer plus d'Etat. Mais parce que ce procès est souvent excessif au regard des moyens financiers, des

ressources humaines et des politiques publiques qui sont mobilisés, massivement, en faveur de ce département.

L'Etat en Dordogne c'est autour de 8.200 agents compétents et dévoués, souvent experts dans leur domaine, qui apportent aux usagers et aux collectivités une aide, un appui ou un secours indispensables.

L'Etat en Dordogne ce sont des budgets et des investissements financiers considérables, pour porter avec vous des projets locaux ambitieux, mener à bien des politiques publiques, soutenir nos entreprises, éduquer nos jeunes, soulager les publics en difficulté, protéger et soigner nos concitoyens.

L'Etat en Dordogne c'est une volonté de mouvement, de changement, avec un rôle et des missions qui évoluent régulièrement pour mieux s'adapter aux réalités du terrain et aux attentes de nos concitoyens.

c. La démarche partenariale de l'Etat et sa coopération exemplaire avec le Conseil départemental

Au-delà de ce rappel sur l'importance de l'Etat territorial, ce qui importe dans notre République décentralisée, c'est une relation partenariale avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles je place votre Conseil départemental. Nous ne pouvons nous permettre le contraire, dans l'intérêt premier de nos concitoyens.

L'Etat déconcentré est aujourd'hui dans cette démarche, que nous faisons vivre ensemble au quotidien. La mutation de l'Etat directeur à l'Etat animateur s'est opérée, avec, je crois, un certain succès : nos réussites communes sur le territoire de la Dordogne, qui vont jalonner mon propos, démontrent dans tous ces domaines combien notre action conjointe est efficace :

Rénovation urbaine, gestion coordonnée de la DETR et de votre politique contractuelle, fibre et téléphonie, accessibilité des services publics... J'y reviendrai.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, je voudrais donc ici appeler au maintien de la qualité de nos échanges et à la fluidité de ceux entre nos services respectifs, dont je salue de nouveau les directeurs généraux, directeurs et chefs de service ici présents. Cette qualité de dialogue est cruciale pour l'intérêt de nos concitoyens et de notre territoire.

d. Un nouvel impératif pour l'action de l'Etat dans les territoires : répondre à la forte demande sociale de nos concitoyens

Je conclurai ce propos liminaire en rappelant le moment dans lequel ma présentation intervient. Je m'exprime devant vous au terme d'un mouvement spontané extrêmement atypique qui a traversé une partie de la société française.

Ce mouvement, malgré ses dérives et parfois ses outrances, a soulevé de vraies questions qu'il nous importe, collectivement, de résoudre. Des réponses ont été apportées par le Président de la République à l'issue du Grand débat national. Elles engagent à la fois la substance des politiques publiques, dont le caractère inclusif et démocratique va être renforcé.

Mais elles engagent également l'organisation même de l'Etat et des services au public dans les territoires, j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Dans ce contexte, je débiterai ma présentation de l'action des services de l'Etat par cette thématique primordiale du renforcement du lien et de la cohésion sociale.

I) Renforcer la cohésion sociale en Dordogne

A. L'Etat s'engage pour améliorer l'accessibilité des services aux publics en Dordogne

Renforcer la cohésion sociale, pour les services de l'Etat, c'est d'abord assurer un accès pour tous aux services publics : y compris pour les personnes les plus fragiles, y compris pour les territoires les plus éloignés ou les plus en difficulté. Cela a été un axe structurant de l'action de l'Etat en 2018. C'est en cette année une priorité absolue pour mes services .

a. Le SDAASP, un cadre dynamique de réflexion et de mise en œuvre à l'échelle du territoire

Cette question a fait l'objet d'une réflexion conjointe et approfondie entre les services de l'Etat et du Département et d'un mandatement commun de l'ATD, dont je salue la qualité de l'accompagnement.

Ce processus a abouti à la validation par arrêté préfectoral le 12 juillet 2018 du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Ce document stratégique décline 29 actions autour de 7 enjeux majeurs pour la Dordogne :

- ✓ un socle de services pour tous,
- ✓ un meilleur maillage territorial,
- ✓ une meilleure offre de soin,
- ✓ un accès aux services pour les publics en situation de fragilité,
- ✓ un engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation,
- ✓ une meilleure accessibilité numérique et une meilleure mobilité.

Le SD2ASP est également un cadre vivant, animé par 3 degrés de gouvernance qui travaillent à son application concrète : les groupes de travail, composés de tous les acteurs territoriaux concernés par la thématique abordée, se réunissent depuis le début du mois afin de proposer des projets concrets d'amélioration de la quantité, de la qualité et du maillage des services au public dans ce département.

Je salue ce travail de co-construction et d'animation conjointe exemplaires que nous menons ensemble, Etat et Département.

En la matière, l'Etat s'efforce d'améliorer en permanence son organisation et son rapport aux citoyens.

En 2018, deux maisons de l'Etat ont été créées en Dordogne, à Sarlat et à Nontron.

Grâce à cet investissement de 491 KEUR, la présence de proximité a été renforcée en mutualisant l'offre de service et en mettant en place un accompagnement personnalisé de l'utilisateur.

Sur Nontron, par exemple, nous avons désormais sur un même site les agents de la sous-préfecture, de la DDT et du tribunal d'instance de Périgueux, avec un point d'accès aux droits (permanences gratuites d'avocats, d'huissiers de justice, du délégué du procureur, du conciliateur de justice...).

Nous irons plus loin dans cette direction dans les prochains mois grâce au programme « France Services », qui entend mener plus avant la logique des MSAP et des Maisons de l'Etat. Pour réussir à redonner de la proximité dans notre département, tous les acteurs du territoire seront consultés afin de proposer un maillage et une présence adaptés aux attentes de nos concitoyens.

b. Mieux accéder aux services : combiner nouvelles mobilités et outils numériques

La question du maillage est essentielle, mais elle n'est pas tout. L'accessibilité aux services doit se penser de façon globale, en incluant deux dimensions majeures :

- ✓ Premièrement, la mobilité des usagers, notamment des plus fragiles, vers les points de service ;
- ✓ Deuxièmement, la couverture et la maîtrise du numérique afin de tirer la meilleure part des nouveaux outils de contact avec l'administration.

En matière de mobilités, nous avons organisé en 2018 deux séminaires de dialogue entre toutes les parties prenantes à cet enjeu, en milieu rural. Cette réflexion est complétée dans le cadre du groupe dédié du SD2ASP qui se réunira ce jeudi. Elle fera également l'objet d'une réunion de présentation de la loi LOM aux élus locaux le 1^{er} juillet prochain.

En 2018, l'Etat a pris sa part dans le soutien aux projets structurants pour le territoire en :

- ✓ finançant les projets de transports collectifs du Grand Périgueux
- ✓ en entretenant et en sécurisant la RN21 avec 3 chantiers de 700 KEUR
- ✓ et surtout en participant à vos côtés au financement du Bergerac-Libourne pour un montant de 27,27 MEUR.

En 2019 nous continuerons sur cette voie, tout en mettant l'accent sur les nouvelles mobilités : mobilités douces, tronçons ferroviaires de proximité, mobilités solidaires ou partagées... afin de favoriser les déplacements du quotidien pour nos concitoyens, notamment vers les services au public.

L'organisation de demain de ces services demande également un accès universel au numérique, que ce soit dans la couverture du territoire ou dans la maîtrise des outils informatiques. Ces outils constituent une opportunité extraordinaire pour rapprocher les citoyens de l'administration. Nous devons lever progressivement les obstacles géographiques et techniques à leur utilisation.

L'Etat est engagé dans cette voie en finançant massivement le déploiement du Très Haut Débit en Dordogne, à hauteur de plus de 60 millions d'euros, aux côtés du syndicat mixte Périgord Numérique, que pilote votre collectivité, et ce pour la phase une de son plan.

En matière de téléphonie, le Gouvernement a obtenu en janvier 2018 des engagements contraignants de la part des opérateurs privés visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous.

Nous déclinons cet engagement au niveau territorial en recensant les zones prioritaires sur le territoire et en favorisant leur couverture. En 2018, l'Etat a financé la couverture de 3 zones blanches en Dordogne (Bouzac, Saint-Privat-des-Près et Valeuil) pour un montant de 250 KEUR. 11 zones supplémentaires ont été identifiées dans le département ayant vocation à être couvertes d'ici à 2020.

c. L'accès aux services de santé, un enjeu majeur en milieu rural

J'en viens à la question de la santé, qui constitue un service de base, essentiel, et donc une de nos priorités communes. L'accès aux soins a d'ailleurs été inclus, à votre initiative, dans le SD2ASP.

Je tiens également à souligner la mise en place de votre « Schéma départemental d'accès aux soins de proximité » qui permet d'opérer un diagnostic fin de la problématique en Dordogne. L'Etat est bien évidemment très mobilisé, via notamment l'action de l'ARS, sur cette question prioritaire, face à une très faible densité de médecins et le vieillissement des praticiens installés.

Dans le cadre du « plan d'accès aux soins » acté fin 2017, le développement des modes d'exercice coordonné (MSP, centres de santé) est encouragé, pour créer des

conditions d'exercice attractives et améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

Le département connaît une véritable dynamique en matière de création de ces maisons, qui est appuyée par les services de l'Etat. Nous avons validé en 2018 trois maisons de santé pluriprofessionnelles supplémentaires à Creysse, Sigoulès et Saint-Cyprien, portant son total à 21 sur le département.

L'ARS finance également la création et le démarrage des centres de santé dans le cadre d'un appel à projet annuel d'un montant de 75 KEUR.

Par ailleurs, les possibilités d'accueil de médecins stagiaires ont été renforcées dans l'ensemble du territoire : c'est un axe clef d'attractivité pour les jeunes médecins, dont nous souhaitons encourager l'installation.

Un travail de collaboration a ainsi été engagé en 2018 avec cinq collectivités locales pour pouvoir proposer des logements à Périgueux, Bergerac, Mussidan, Thiviers et Le Bugue, même si je sais que plusieurs autres collectivités mènent ce type de réflexions.

Au-delà des murs il faut des personnes pour former et accueillir ces jeunes stagiaires : actuellement, le département compte 57 médecins généralistes maîtres de stage agréés. Nous travaillons à augmenter ce nombre et la qualité de l'accompagnement.

En termes d'appui financier, l'ARS a inclus en juillet 2018 la plus grande partie de la Dordogne en zone d'intervention prioritaire, ce qui ouvre le droit à plusieurs aides à l'installation.

Les contrats de praticien territoriaux de médecine générale (PTMG) apportent aux médecins qui s'installent en zone fragile une garantie financière de revenus, une protection sociale améliorée en cas de congé maternité ou maladie. 8 médecins généralistes ont bénéficié d'un contrat de ce type. 13 médecins ont également bénéficié de l'aide conventionnelle à l'installation, réservée aux zones les plus fragiles, qui peut atteindre un montant de 50 KEUR.

L'ARS met également l'accent sur les possibilités offertes par de nouvelles pratiques médicales : plus de 50 consultations avancées de spécialistes ont été déployées en 2018 sur le territoire de la Dordogne et plusieurs initiatives de développement de la télémédecine sont soutenues dans les établissements de Nontron (projet de télé radiologie), Périgueux (suivi des plaies et cicatrisation) et Bergerac (téléconsultation de médecins généralistes et spécialistes) notamment.

Enfin, je voudrais souligner le travail collégial efficace effectué avec les collectivités, les professionnels de santé, médecins et pharmaciens, et les régimes obligatoires d'assurance maladie sur la question des secteurs de gardes médicales et ambulancières.

Un projet de sectorisation à 15 secteurs discuté tout au long de 2018 a été validé en « Comité départemental de l'aide médicale urgente, de permanence des soins et des transports sanitaires » (CODAMUPSTS) le 29 mars dernier.

Ce projet sera mis en œuvre progressivement sur les secteurs volontaires avec expérimentation du transport des patients sur le secteur de Nontron. Depuis le 1^{er} juin 2019, la Dordogne compte 23 secteurs de PDSA, contre 28 antérieurement pour atteindre 15 à terme.

B. L'Etat agit pour l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des habitants de la Dordogne

L'Etat a mené une action forte sur l'accès aux services en 2018, mais une meilleure accessibilité physique aux services n'est pas le seul aboutissement pour renforcer le lien social.

Les conclusions du Grand débat national, que l'Etat a accompagné en Dordogne en janvier 2019 avec plus de 100 réunions citoyennes, font également apparaître le besoin d'une meilleure mobilité sociale, culturelle et économique pour nos concitoyens.

En un mot, l'Etat doit agir pour donner les mêmes chances à tous les habitants de la Dordogne de s'insérer dans la société, dans le monde du travail et dans la Nation, en tant que citoyens responsables.

a. Un effort important dans l'éducation et le péri-éducatif

Cet impératif commence dès le plus jeune âge, par l'accès à une éducation de qualité.

Les effectifs de 29 classes de CP ont été dédoublées à la rentrée 2018 dans les écoles relevant des 5 réseaux d'éducation prioritaire exclusivement ruraux de la Dordogne.

16 postes d'enseignants ont été créés à ce titre et 11 de plus seront ouverts pour la rentrée 2019. Ce seront donc 47 CP et CE1 qui bénéficieront de ce dispositif.

Deux établissements, à Terrasson et La Roche-Chalais, verront en outre leurs classes de grande section dédoublées.

Lors des rencontres territoriales que j'ai organisées avec les EPCI du département, j'entends souvent dire que l'Etat abandonnerait l'école rurale. Vous pouvez constater que c'est tout le contraire.

Malgré la forte déprise démographique dans le primaire et dans le secondaire, les effectifs des personnels de l'éducation nationale augmentent dans le département. Depuis 2012, ce sont 3.138 élèves en moins dans le primaire alors que, sur la même période, ce sont 4 postes supplémentaires nets qui ont été créés. Cela nous donne, Mesdames et Messieurs, le plus haut taux d'encadrement dans le primaire de toute

l'Académie de Bordeaux en 2018 à 5,73 contre 5,36 en moyenne. Nous l'augmentons même en 2019 puisqu'il passera à 5,83, toujours le plus haut de l'Académie.

Enfin, nous avons également à cœur de favoriser la mise en place d'activités périscolaires, qui sont fondamentales pour attirer les jeunes parents dans notre territoire, notamment grâce à la mise en œuvre du « plan mercredi » ou au soutien aux « accueils collectifs de mineurs ». En 2018, 16 conventions ont été signées pour une labellisation du plan mercredi dans 34 accueils collectifs de mineurs.

b. L'insertion civique et professionnelle des jeunes

Au-delà des aspects académiques, l'insertion des jeunes dans la société est aussi l'une de nos priorités. Leur primo-engagement dans des activités associatives ou civiques permet de recréer le lien social nécessaire à leur épanouissement.

En 2018, l'Etat a soutenu cet engagement grâce à des dispositifs qui ont fait la preuve de leur succès, comme le Service civique, avec 459 jeunes bénéficiaires sur le territoire en 2018, contre 407 en 2017.

Ainsi, depuis juin 2010, le service civique a connu une montée en charge quantitative continue avec au total près de 1.800 jeunes volontaires auprès de 145 organismes d'accueil, soit un budget de plus de 2 MEUR pour l'Etat. En 2018, sa visibilité a été encore renforcée avec l'ouverture du site internet du Pôle d'Appui du Service civique pour le département.

Des dispositifs plus innovants ont également permis d'encourager l'engagement des jeunes : c'est le cas du programme « Construire avec les jeunes », qui a bénéficié à plus de 100 jeunes en 2018, ou des nombreuses actions autour des valeurs du sport que nous avons menées avec nos partenaires institutionnels, notamment votre Conseil départemental, et le tissu associatif.

L'action « Citoyens du sport », initiée par la DCSPP, a entre autres permis de financer 2 emplois visant à sensibiliser à la lutte contre les incivilités dans le sport, grâce à une aide financière de 54 KEUR.

L'action « Femmes et sport en Dordogne », coconstruite par la DCSPP et le CDOS en lien avec des partenaires associatifs, a permis d'organiser plusieurs événements visant à mieux faire connaître le sport féminin, qui connaît actuellement une belle hausse de notoriété.

Enfin, la Fête du sport organisée en septembre 2018 a bénéficié du soutien financier du CNDS, dont l'aide total au développement des activités sportives en Dordogne a atteint plus de 600 KEUR.

Cette insertion civique est un premier pas vers l'insertion professionnelle. Cette dernière dimension est peut-être « La priorité » du Gouvernement, afin d'en finir

avec la catastrophe nationale que constituent les 20 % de chômage des jeunes dans notre pays.

De nombreuses structures et dispositifs existent en Dordogne pour agir sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Les 5 missions locales, financées majoritairement (56 %) par l'Etat, ont vu leur fréquentation augmenter de 3,5 % en 2018, la portant à plus de 2.600 jeunes.

Elles opèrent notamment la mise en œuvre de la Garantie jeune, qui s'appuie sur un accompagnement collectif et individuel intensif des jeunes, des expériences répétées de mise en situation professionnelle et une aide financière mensuelle équivalente au montant du RSA.

En 2018, 638 jeunes sont entrés dans la Garantie jeune (95 % de l'objectif), soit une augmentation de 20 % par rapport à 2017 !

La gamme des outils à la disposition des ML s'est en outre élargie en 2018 dans le cadre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Elles peuvent désormais proposer un accompagnement plus personnalisé et suivi dans la durée. 1.828 parcours de ce type ont été réalisés par les missions locales en 2018. J'attends encore beaucoup de leur engagement.

Ces différents dispositifs commencent à porter leurs fruits sur notre territoire. En janvier 2018, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en Dordogne, toutes catégories confondues, était de 4.740 jeunes. C'était 4.660 fin décembre 2018 et 4.250 en avril 2019, soit une baisse de 8,8 % depuis le début de l'année !

Ces chiffres sont encourageants et doivent nous inciter à faire monter en charge nos différents dispositifs.

c. L'accent mis sur l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi

Au-delà de l'accès au marché du travail, c'est une insertion durable qu'il faut assurer par une acquisition et une valorisation des compétences des personnes. D'abord, en favorisant l'alternance et l'apprentissage.

En Dordogne, le nombre de contrats en apprentissage augmente depuis plusieurs années et a atteint un pic de plus de 2000 contrats en 2018.

A cette dynamique s'ajoute une forte impulsion préfectorale d'organisation des acteurs de l'apprentissage du territoire et de mise en place de partenariats innovants.

Depuis l'an dernier, à l'initiative de la préfecture, des opérations d'intervention des CFA lors des grandes manifestations sportives ont ainsi pu être organisées, ce qui a permis à plus d'un millier de jeunes sportifs : rugbymen, footballeurs, handballeurs... de fréquenter des ateliers de découverte des métiers.

La création du « parcours emploi compétences » (PEC) en lieu et place des emplois d'avenir en 2018 a également permis de mettre davantage l'accent sur la formation des publics éloignés de l'emploi.

La Dordogne est le département de Nouvelle-Aquitaine qui a obtenu le plus fort taux de réalisation du dispositif avec 831 PEC (sur les 13.861 de la Nouvelle Aquitaine).

Ce très bon résultat est le fruit d'une mobilisation exceptionnelle des quatre services publics de l'emploi de proximité sur les quatre arrondissements de notre territoire. Là encore votre collectivité y est représentée.

Enfin, la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en Dordogne, en partenariat avec la Région, a permis à plus de 1.600 demandeurs d'emploi d'entrer en formation avec un financement Pôle emploi.

Vous pouvez constater, Mesdames et Messieurs, que l'Etat et ses partenaires, dont vous-même, en ligne avec les priorités gouvernementales, ont fait un effort considérable pour favoriser la montée en compétence de nos concitoyens, gage d'une bonne insertion dans le monde du travail.

d. Mieux accompagner les Périgourdins dans le logement décent et abordable

Je compléterai mon propos sur l'insertion sociale par la question du logement, qui en est une composante fondamentale.

Je sais que vous partagez la préoccupation de l'Etat de faciliter à nos concitoyens l'accès à un logement décent, abordable et adapté à leur situation. En 2018, les deux piliers de l'intervention de l'Etat en la matière ont été la construction d'un parc de qualité et un accompagnement social renforcé dans le logement.

A ce titre, en 2018, c'est un total de 328 logements qui ont été financés sur notre territoire via des subventions directes de l'Etat pour 161 PLUS et 94 PLAI à destination des ménages. L'objectif prévisionnel pour 2019 demeure élevé avec 107 PLUS et 136 PLAI.

En outre, l'Etat s'est engagé en 2018 à hauteur de 1,65 MEUR pour le logement accompagné, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2017. Ce dernier effort s'inscrit dans le cadre du plan national « Logement d'abord 2018-2022 » qui vise à sécuriser l'insertion dans le logement pour les personnes défavorisées.

30 places supplémentaires de pension de famille pour les personnes fragiles ont été créées en 2018, ce qui représente 175 KEUR de plus qu'en 2017.

Là encore, c'est une démarche partenariale que nous mettons en œuvre dans l'animation de cette politique publique, avec votre collectivité au premier chef évidemment, puisqu'elle est l'efficace délégataire pour les aides à la pierre.

Cette coordination s'est enrichie en 2018 avec la création de la Commission d'Orientation Relogement Adapté (CORA). L'Etat collabore également avec les EPCI, que nous conseillons au quotidien dans la prise en main de leur nouvelle compétence logement.

Les services de l'Etat – ARS, DDT – et ses opérateurs – Agence nationale pour l'Habitat (ANAH), Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) – ont ainsi été fortement mobilisés sur le département, à la fois en termes de lutte contre l'habitat indigne, d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine.

En termes d'amélioration de l'habitat, l'ANAH a versé pour 5,8 MEUR d'aides directes à 680 dossiers d'amélioration de la qualité des logements sur le territoire. L'enveloppe attendue pour 2019 est en très forte augmentation puisqu'elle devrait atteindre 9 MEUR avec comme objectif 1.000 dossiers subventionnés.

S'agissant de la rénovation urbaine, je ne peux que me féliciter de l'action partenariale exceptionnelle que nous avons menée sur le projet de Coulounieix-Chamiers, qui bénéficiera notamment de 14 MEUR de la part de l'ANRU. Je pense également au quartier de Saltgourde de Périgueux où 30 logements seront reconstruits.

Parallèlement, je salue l'accord politique des élus afin de reconstituer un outil public sur le logement social par la fusion des deux offices actifs dans le département conformément à la loi ELAN. La CG2LS contribuera fortement au redressement de l'office du Grand Périgueux avec 7 MEUR, pouvant être portés à 9. La réunion de la CDCI le 1^{er} juillet sera l'acte fondateur du SMOLS, le syndicat chargé de mener à bien cette fusion pour le 1^{er} janvier 2020.

e. La politique de la ville

Parlant du logement et de la rénovation urbaine, je me dois nécessairement d'évoquer la politique de la ville. La politique de la ville a fêté ses 40 ans en 2018. Cet anniversaire a été l'occasion de labelliser des actions innovantes et d'organiser des événements locaux avec les conseils citoyens et les forces vives de nos quartiers. Le colloque « Regards croisés sur les quartiers » à Bergerac a permis de faire échanger les différents acteurs de cette politique autour de projets concrets et d'échanges d'expérience. Le label « Inventons les territoires de demain » a été décerné à 11 associations pour leurs initiatives locales.

La manifestation « Champs libres à la pref' » valorise les actions conduites par les associations situées dans les QPV, mais aussi en territoire rural et favorise leurs échanges d'expériences. Je la reconduirai le 28 septembre prochain.

De façon plus systémique, 2018 a été l'occasion d'une évaluation à mi-parcours des contrats de ville (2015-2020). Cinq axes de travail prioritaires ont été dégagés. Leur

présentation en octobre et décembre dernier à Périgueux et Bergerac a mis en valeur les réussites et les points d'amélioration possible à horizon 2020 pour faire progresser la politique publique à l'échelle du territoire.

Enfin et surtout, la politique de la ville en Dordogne repose sur un fort soutien financier de la part de l'Etat, avec 86 projets financés en 2018 pour un montant total de près de 374 KEUR.

Dans ces projets, l'une des priorités a été le thème du soutien à la parentalité avec, par exemple, la mise en place d'actions de l'École des Parents et des Éducateurs de la Dordogne sur chaque contrat de ville.

La santé a été un autre thème important avec, par exemple, l'atelier santé ville porté par Le Grand Périgueux. Enfin, près de 20 % de l'enveloppe politique de la ville a été consacrée au développement économique et à l'emploi dans les quartiers.

f. L'accueil et l'intégration des migrants

Je terminerai cette partie sur la cohésion sociale par la question de l'accueil et de l'intégration des migrants, qui combine les enjeux du logement, de la santé, de l'insertion, de l'emploi, de l'éducation, notamment.

Cette politique d'intégration des réfugiés connaît depuis deux ans une montée en puissance sur notre territoire dont l'Etat assume la responsabilité mais avec l'accompagnement essentiel des collectivités et des associations dans leur diversité.

Sur le volet logement, la Dordogne dispose d'un parc de 503 places d'accueil et d'hébergement de réfugiés et demandeurs d'asile. En 2018, y a été ajouté le centre provisoire d'hébergement de Bergerac, qui compte 50 places.

Nous menons également des actions afin d'encourager l'intégration réussie des familles. L'apprentissage de la langue française est promu grâce à l'expérimentation « 180 heures » organisée fin 2018 à Nontron au profit des familles suivies par France Terre D'Asile et l'association Aurore. L'UD-DIRECCTE, en lien avec les ML, a participé à la mise en place de 10 parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL). Ces parcours sont un nouvel outil visant l'intégration socio-professionnelle des jeunes étrangers ne disposant pas d'un niveau minimal de maîtrise du français pour s'insérer sur le marché du travail. Ce sont 50 PIAL qui sont programmés pour cette année.

Enfin, les services de la préfecture ont mis en place en juin 2018 un accueil sur rendez-vous en ligne pour les demandes de titres de séjour, afin de faciliter leurs démarches et de maîtriser les délais de traitement.

Je souhaite pour conclure sur ce sujet remercier très solennellement les collectivités territoriales et le tissu associatif pour leur investissement sans faille dans cette politique d'accueil et d'intégration des migrants sur le territoire de la Dordogne.

Leur action de terrain est irremplaçable pour la mener à bien efficacement et dans les meilleures conditions.

Dans la seconde partie de ma présentation, je souhaite à présent revenir sur le développement économique de notre territoire et l'accompagnement des collectivités porteuses de projets.

II) Promouvoir un développement équilibré du territoire en soutenant les collectivités porteuses de projets

A. L'Etat accompagne les collectivités dans leurs projets au service du territoire

L'aménagement durable du territoire et son dynamisme reposent en premier lieu sur l'action des collectivités qui portent au quotidien des projets, en proximité de leur territoire. L'Etat est à leur côté pour financer et accompagner techniquement leurs initiatives.

Je souhaite couper court aux inquiétudes que j'entends parfois sur l'évolution dans le temps des dotations. Oui, la DGF a bien été stabilisée en 2018 par rapport à son montant de 2017 (+0,7 %), à 195 MEUR. Oui, il en est de même en 2019 (+0,7 %, 196 MEUR d'euros) et ceci se poursuivra jusqu'à la fin de cette mandature.

Je souhaite également rassurer en matière de fiscalité locale. L'exonération progressive de la taxe d'habitation jusqu'à sa disparition complète d'ici la fin du quinquennat se fera au bénéfice du pouvoir d'achat de nos concitoyens tout en compensant à l'euro près la disparition de celle-ci. La concertation qui s'ouvre au plan national avec les représentants des élus locaux sera l'occasion de détailler les modalités de calcul de ces compensations.

J'en viens à présent, un peu plus longuement, à l'investissement local, qui est au cœur du développement de notre territoire.

a. Soutenir l'investissement des collectivités porteuses de projets

Dans la loi de finances pour 2018, le Gouvernement a envoyé un signal fort de soutien à l'activité des collectivités en portant la DETR à un niveau historiquement élevé et en pérennisant la DSIL créée en 2017.

La DETR pour la Dordogne est ainsi passée d'environ 12 millions d'euros (11 987 170 €) en 2017 à 13,8 millions d'euros (13 845 496 €) en 2018, soit une hausse de 15,5 %, soit près de 2 millions (1 858 326 €) de crédits supplémentaires !

Le taux de satisfaction des demandes a par ailleurs atteint 78 % contre 73 % en 2017.

Avec 13,8 millions de DETR en 2018, ce sont près de 50 MEUR d'investissements locaux qui ont été soutenus, soit un levier de 3,57 € de dépenses pour 1€ de subvention.

Cette année, la DETR a atteint 14,5 millions d'euros (14 490 821 euros), soit une hausse supplémentaire de 4,7 %.

Pour la DSIL 2018, une réserve régionale de 20 MEUR avait été fléchée pour le financement de projets d'intérêt régional, avec notamment les projets « Action Cœur de Ville » dont Périgueux a pu bénéficier.

Pour l'ensemble du département, le Préfet de région avait retenu et programmé 24 opérations proposées par la préfecture. Ceci a représenté 3,17 MEUR d'aides de l'Etat pour un total de 13 MEUR d'investissement, soit un effet levier de 4,05 € d'investissement pour 1 € attribué.

Je suis heureux de vous annoncer en avant-première que j'ai obtenu le financement de l'intégralité de nos demandes auprès du niveau régional pour l'année 2019. Soit environ 1,7 MEUR au titre des grandes thématiques et 1,4 MEUR pour les contrats de ruralité montant équivalent à celui de l'an dernier.

En ce qui concerne plus précisément votre collectivité, je n'oublie pas les 2,5 MEUR de DGE attribués en 2018.

En 2019, la DSID remplace la DGE. Le montant notifié de la « part péréquation » de cette dotation a atteint 960 KEUR (959 999 €) contre 850 (854 761 €) en 2018. C'est une augmentation de 110 KEUR, soit 13 % de plus.

Pour la « part projet », je peux vous annoncer aujourd'hui que l'intégralité de vos propositions ont été retenues en 2019, pour un montant de près d'1,6 millions d'euros (1 575 500 euros). La dotation attendue est bien au rendez-vous. Elle permettra notamment d'aider à la reconstruction du laboratoire départemental.

Enfin, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) nous a permis de soutenir les MSP, les MSAP ou encore les territoires connaissant des mutations économiques lourdes pour un montant d'environ 700 KEUR (702 688 €) entraînant 2,5 millions d'investissement supplémentaire.

Au total, Mesdames et Messieurs, l'Etat a donc appuyé sur notre territoire près de 65 millions d'euros d'investissements sur 308 projets, grâce à des subventions d'environ 18 millions d'euros, soit un effet levier global de 3,66 € de dépenses pour 1 € de subvention.

C'est une hausse de 15 % par rapport à 2017. Je ne pouvais pas trouver d'exemple plus concret de l'engagement constant de l'Etat en faveur du dynamisme de notre territoire.

b. Apporter un conseil de proximité

Je terminerai sur les collectivités par les diverses formes de conseil que les services de l'Etat leur apportent au quotidien.

Au-delà du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, que nous réalisons dans des proportions importantes (4.500 actes contrôlés, 2.400 documents budgétaires vérifiés en 2018), notre démarche vise à favoriser l'accompagnement et la prévention des irrégularités.

En particulier, en matière comptable et fiscale, la DDFiP propose une expertise personnalisée aux collectivités : des prestations d'expertise financière rétrospectives et prospectives ont été réalisées à la demande des élus et des simulations fiscales et financières ont permis d'éclairer des projets de fusion de commune. Quatre ateliers de sensibilisation à la réforme du prélèvement à la source ont en outre été organisés à l'attention des élus et secrétaires de mairie.

Enfin, la DDT apporte un accompagnement en matière d'urbanisme dans l'élaboration des différents documents de planification. En 2018, ont été accompagnés les ScoT élargis du Bergeracois et du Pays de l'Isle, ainsi que l'élaboration des PLUi de 5 EPCI.

Cet accompagnement et ce conseil sont des points essentiels pour moi. C'est l'objectif premier de la tournée des EPCI que j'ai entreprise peu après ma prise de fonction. J'étais hier encore au Grand Périgueux, et je terminerai la semaine prochaine mon premier tour de ces 20 collectivités par Domme-Villefranche du Périgord.

B. L'Etat défend une activité économique dynamique et durable dans le département

a. L'accompagnement des entreprises

Le développement de notre territoire passe également par un soutien au dynamisme de ses entreprises. Ce dynamisme est plus solide puisque l'année 2018 a confirmé la reprise robuste de l'activité dans notre département. Dans ce contexte, les entreprises de la Dordogne profitent à plein régime des grands dispositifs fiscaux de l'Etat pour favoriser la compétitivité et l'emploi (CICE, CIR...).

Au niveau territorial, notre action est surtout ciblée sur les PME, ancrées dans nos territoires et favorisant l'emploi local : le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce développe par exemple le tissu des petites entreprises artisanales, commerciales et de service en Périgord.

En 2018, l'opérateur national BPI France a soutenu 592 petites et moyennes entreprises en Dordogne pour 59 MEUR d'aides au total (principalement en garanties

et prêts de court terme, mais aussi en subventions). Les services de Pôle emploi proposent enfin un accompagnement personnalisé aux PME pour renforcer le recrutement dans les secteurs en tension. À l'automne 2018, près de 100 animations en faveur du recrutement ont eu lieu dans ce cadre dans tout le département.

Nous accordons également une attention particulière à l'activité en zone rurale, en mobilisant l'aide directe à l'implantation et au développement des entreprises dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire.

A titre d'exemple, l'entreprise Sollice Biotech de cosmétiques à Prigonrieux a reçu près de 500 KEUR de prime d'aménagement du territoire sur la période 2015-2020, pour un programme total de 3,4 MEUR et 50 créations d'emploi sur le territoire.

L'Etat joue enfin un rôle de conseil auprès des entreprises. D'abord, pour les aider à se développer, la préfecture de la Dordogne a mis en place une cellule d'accompagnement des entreprises, qui permet de regrouper les services de l'Etat autour du porteur du projet. Cela permet de lui offrir une vision globale et un appui accéléré en matière de procédures.

C'est ce qui s'est passé en 2018 avec l'usine INTERSPRAY de Neuvic pour la signature d'un important contrat avec une multinationale américaine de produits de beauté et de soins. Les 4 M€ d'investissements prévus ont permis de recruter 40 personnes sur le territoire.

L'Etat, à travers Pôle emploi, la DDT, l'UD-DREAL et les services de la préfecture, s'est mobilisé pour accompagner l'entreprise en matière de recrutements, d'autorisation d'urbanisme et d'autorisation environnementale au titre des ICPE.

Je passe rapidement sur d'autres belles réussites entrepreneuriales soutenues par les services de l'Etat, mais que vous connaissez bien : le centre de formation de Beauty Success à Saint-Astier, le Caviar de Neuvic, la PME Mussidan Sièges...

Enfin, même si cela est consécutif à des difficultés, le soutien de l'Etat aux entreprises se manifeste par l'appui que la DIRECCTE accorde au travers de l'activité partielle...

Je pense en particulier aux négociations autour de l'avenir du site de Condat, qui a mobilisé les efforts financiers de l'UD-DIRECTE tout au long de 2018 et qui se poursuivent aujourd'hui afin de préserver l'activité de ce fleuron du territoire.

Je citerai également les Nouvelles menuiseries GREGOIRE qui ont bénéficié de l'activité partielle durant 6 mois (de septembre 2018 à mars 2019), soit un montant de 275 KEUR d'aides, qui ont permis au repreneur de stabiliser son projet industriel.

b. Soutenir nos agriculteurs face aux crises et au changement des modes de production

Je n'oublie pas l'agriculture, qui tient dans notre département une place particulière et qui se heurte parfois à de réelles difficultés. Ces difficultés sont de deux ordres, conjoncturelles ou structurelles, que l'Etat entend surmonter à ses côtés.

Les difficultés conjoncturelles ce sont les aléas climatiques, notamment le gel printanier, les pluies et les tempêtes qui ont conduit en 2018 les services de l'Etat à accompagner les agriculteurs concernés à plusieurs reprises.

Les difficultés structurelles, ce sont le passage vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et les spécificités de notre territoire rural.

Pour y faire face, la DDT a proposé en 2018 à 520 déclarants un accompagnement individuel et personnalisé pour la télédéclaration de la PAC afin d'accélérer le versement des aides.

Ces aides européennes sont vitales pour nos exploitants ; elles ont représenté près de 100 MEUR en 2018. Parmi elles, 1,95 MEUR d'aides pour une agriculture respectueuse de l'environnement ont été versés dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2017 !

Notre agriculture se transforme au service des consommateurs et de l'environnement. Nous souhaitons l'y encourager, comme lorsque nous avons élaboré, en collaboration avec la chambre d'agriculture et vos services, un plan d'adaptation de l'agriculture au changement climatique qui sera décliné cette année en plusieurs actions.

c. Promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire

Sur cette question d'un environnement durable, les énergies renouvelables font l'objet d'un soutien de la part de l'Etat, bien sûr respectueux de la volonté des citoyens et des collectivités.

Pour rester en lien avec l'agriculture, la filière méthanisation a connu une bonne dynamique dans le département, sous l'impulsion de projets de méthanisation à la ferme portés par des exploitants. A fin 2018, 5 unités de méthanisation agricoles étaient en fonctionnement dans le département, 2 en construction et 7 en projet à divers degrés d'avancement.

Pour ce qui est des autres énergies renouvelables, en 2018, 2 projets de parcs photovoltaïques de 4,6 ha chacun ont été présentés et autorisés sur deux anciennes décharges d'ordures ménagères sur les communes de Dussac et de Vanxains.

En matière d'éolien, 4 projets sont en cours d'instruction pour un total de 21 éoliennes. Si l'acceptabilité sociale de ce type de projet est très faible sur ce territoire, nous devons être à la recherche de solutions concertées permettant de concilier

réticences, parfois légitimes, des populations et nécessaire amélioration du potentiel énergétique départemental.

Pour faciliter le portage des projets d'énergies vertes et nous permettre d'être beaucoup plus réactifs dans l'instruction des dossiers, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un guichet unique réunissant les différentes administrations intervenant dans l'accomplissement des formalités administratives.

Là encore l'implication de toutes les collectivités dans cette réflexion est essentielle et je sais que vous y portez une grande attention.

Enfin, l'Etat finance les territoires qui portent des projets de transformation de leur consommation d'énergie : 7 collectivités de la Dordogne ont été lauréates de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », ce qui leur a ouvert une enveloppe de 500 KEUR d'aides, rien que pour la première tranche.

d. Le soutien de l'Etat en faveur du patrimoine et de la culture

Je terminerai cette partie sur le développement économique du territoire par le soutien que l'Etat apporte à notre beau patrimoine périgourdin, ce patrimoine riche et diversifié qui donne à la Dordogne toute sa place parmi les départements les plus touristiques de France.

L'Etat protège, restaure et promeut constamment ce trésor culturel et économique.

Ce sont plus de 880 monuments historiques qui sont protégés en Dordogne, soit 20 % du patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine. En 2018, les financements consacrés à ce patrimoine protégé ont atteint plus de 2,4 MEUR (2 420 609 euros). En outre, la DRAC est responsable de la conservation de la grotte de Lascaux, à laquelle elle consacre chaque année 500 KEUR.

L'action culturelle de l'Etat ne se limite pas à la préservation du patrimoine.

Nous soutenons également le spectacle vivant grâce à des subventions importantes à nos belles structures culturelles locales. Pour ne prendre que les plus grandes, en 2018, 275 KEUR ont été versés pour le Pôle National du Cirque de Boulazac et 187 KEUR pour le théâtre de L'Odyssee, première « scène conventionnée d'intérêt national » labellisée de France.

En avril 2018, le label national « Scène de Musiques Actuelles » a été attribué au Sans Réserve de Périgueux, ce qui implique un soutien à hauteur de 100 KEUR. J'aurai le plaisir de signer la convention pluriannuelle d'objectifs « Scène de Musiques Actuelles » pour toute la période 2019-2022 en septembre prochain avec l'engagement de votre collectivité.

Enfin, les arts visuels font l'objet d'une étroite et fructueuse coopération avec l'Agence culturelle départementale, dont je salue ici l'action.

Je termine sur la culture en soulignant la nécessaire démocratisation de son accès. La culture appartient à tous les Français. Le patrimoine de la Dordogne appartient à tous les Périgourdins. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans « Culture près de chez vous » et « A l'école des arts et de la culture », en 2018 près de 54 KEUR ont été mobilisés pour des actions culturelles territoriales sur le département.

Notre patrimoine, nos artistes et nos scènes sont des atouts formidables auxquels tous les Périgourdins doivent avoir accès, en particulier les plus jeunes.

J'aborderai à présent le dernier thème de ma présentation, le cœur de l'action régaliennne de l'Etat, c'est-à-dire la sécurité de tous les habitants de la Dordogne.

III) Assurer la sécurité de tous les habitants de la Dordogne

A. En matière de sécurité routière, l'Etat agit pour sensibiliser et contrôler

a. Une forte volonté politique pour répondre à un contexte national et local dégradés

Je débiterai par un sujet d'une particulière acuité dans ce département, qui mobilise fortement les services de la préfecture, de la police et de la gendarmerie : je veux parler de la sécurité routière.

Le Gouvernement a défini en janvier 2018 de fortes priorités d'action pour parvenir à l'objectif de division par deux du nombre de personnes tuées sur nos routes entre 2010 et 2020, dans un contexte de reprise de l'accidentalité depuis 2013.

Les mesures définies lors du Comité interministériel de la sécurité routière, dont le trop fameux 80 km/h, trouvent hélas leur pertinence au vu des statistiques locales.

En Dordogne, 77% des accidents mortels ont eu lieu sur les routes départementales entre 2012 et 2018. Mais sensible aux demandes d'adaptation de la limitation de vitesse, la loi d'orientation des mobilités, que nous vous présenterons en détail la semaine prochaine, prévoira un dispositif dérogatoire à votre main, M. le Président.

Dans ce contexte national, nous avons élaboré un document général d'orientation 2018-2022. Ce schéma de diagnostic et d'action s'appuie sur une analyse propre à la Dordogne et à ses spécificités.

Le diagnostic pour 2018 est simple : une forte baisse du nombre d'accidents de presque 12 % (198 contre 224) mais une très forte hausse du nombre de tués de près de 35 %, qui nous ramène au niveau de 2016 (43 en 2016 ; 42 en 2018).

40 % des victimes en 2018 étaient des personnes âgées de plus de 65 ans et un quart (24%) étaient sous l'emprise de l'alcool !

Nous le savons, la Dordogne se caractérise par une population âgée, une longueur importante du réseau routier secondaire, des pratiques dangereuses de conduite et une

forte prévalence de l'accidentalité sur le trajet domicile-travail - 1^{ère} cause de mortalité liée au travail, je le rappelle.

b. L'importance d'une prévention adaptée à chaque public

Nous en tirons toutes les conséquences en déployant des dispositifs conciliant le besoin de mobilité de nos habitants et un souci accru de prévention. Nous ne le faisons pas seuls bien sûr : associations, intervenants départementaux et forces de l'ordre ont tous mené des actions de sensibilisation à destination des publics vulnérables.

A l'égard de la population des personnes âgées, notre partenariat Etat-Département autour des « actions seniors » est un bel exemple de sensibilisation conjointe.

Des actions innovantes ont été menées en 2018, comme les rallyes seniors, qui ont reçu le 1^{er} prix du trophée national « Idées Sécurité Routière 2018 ».

Sur la conduite professionnelle, la promotion des plans de prévention et la signature de chartes avec les entreprises pour lutter contre les mauvaises habitudes de conduite sont au cœur de notre action, qui s'est déclinée également en opérations plus ponctuelles.

En 2018 : un séminaire sur les enjeux de la sécurité routière en entreprise a par exemple permis de signer des conventions d'engagement entre la préfecture et les établissements SOBEVAL, FROMARSAC, ainsi que le CHS de Vauclair.

Nous avons également organisé l'opération « Quand la conduite est bonne » sur 6 jours avec la gendarmerie et France Bleu Périgord permettant de valoriser la bonne conduite des automobilistes, opération que nous avons reconduite cette année.

c. Les forces de l'ordre ont été également très mobilisées dans leurs opérations de contrôle

Pour répondre à l'accidentalité, la prévention doit être associée à une forte mobilisation des forces de l'ordre. En 2018, elles ont augmenté le nombre de contrôles, ciblé des périodes et investi les créneaux accidentogènes : les temps pendulaires, les soirées et les fins de semaines. Des contrôles coordonnés mensuels « police nationale, police municipale et gendarmerie nationale » ont également été menés sur les axes les plus dangereux.

La visibilité et la répression demeurent nos deux priorités en matière de politique de sécurité routière en Dordogne, notamment en matière de conduite addictive et de grands excès de vitesse.

Je termine en vous donnant un rapide bilan des chiffres 2019 : nous sommes à +20 % d'accidents par rapport à la même période en 2018, ce qui n'est pas bon du tout.

En revanche, la mortalité a considérablement baissé, de près de 45 %, soit 9 personnes de moins que l'année dernière.

Si je m'en réjouis, vous pouvez constater qu'il reste beaucoup de travail. Vous pouvez être assurés de la mobilisation sans faille des services de l'Etat sur cette question.

B. L'Etat se mobilise pour la protection des populations, tant dans la prévention des risques qu'en matière de secours aux personnes

a. La prévention des risques

Je passe à présent au sujet de la protection des populations en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, qui a malheureusement connu en 2018 une acuité particulière.

Les sites industriels, la géographie naturelle et les activités agricoles de la Dordogne constituent des enjeux de protection des populations que nous assumons par nos missions de sécurité civile.

Pour ce qui est de la prévention des risques technologiques, l'UD-DREAL a suivi en 2018 220 installations classées pour la protection de l'environnement, dont 9 SEVESO (5 seuils hauts et 4 seuils bas) et effectué 50 inspections (6 propositions de mise en demeure, 1 suspension d'activité, 3 procès-verbaux).

Les risques naturels ont été identifiés en matière d'inondation dans 174 communes où des PPRI ont été approuvés. 17 sont en révision, 5 sont en cours d'élaboration et 117 communes disposent d'un atlas des zones inondables.

Les événements de l'année dernière ont également mis en évidence la sensibilité de certaines communes au risque de mouvement de terrain, qui peuvent être de plusieurs sortes : gonflement des argiles, coulées de boues, écroulement et chutes de blocs...

L'éboulement sur une route à Castelnaud il y a quelques jours nous montre toute l'acuité de ce risque dans notre département, y compris hors de conditions extrêmes. Environ 25 plans de prévention des risques de mouvement de terrain étaient approuvés en Dordogne en 2018, il nous faut progresser sur ce point.

Tous ces plans sont extrêmement importants pour la résilience de notre territoire face à des événements de grande ampleur qui ne sont pas que théoriques. Je suis particulièrement vigilant sur la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent aux communes frappées par un aléa de réagir efficacement : 149 PCS sont à ce jour approuvés.

Enfin, en matière de risque, l'exhaustivité de l'information pour tous doit être une priorité.

Pour ce faire, la communication interministérielle via nos réseaux sociaux est constamment mobilisée. Notre compte Twitter se révèle, dans les moments de crise, un outil d'information rapide et d'actualité instantanée pour ses plus de 5.500 abonnés et ses utilisateurs ponctuels.

b. Les événements climatiques de l'année 2018

Cet effort de prévention n'est pas un exercice théorique ou une formalité administrative. C'est un cadre indispensable à la réactivité des acteurs de la sécurité civile en cas de crise. Les épisodes extrêmes de mai, juin et juillet 2018 nous ont ainsi démontré l'intensité des risques naturels dans notre département, mais également le professionnalisme et la réactivité de nos forces de secours.

La coordination de nos services respectifs a été déterminante dans la venue en aide aux sinistrés et dans leur accompagnement dans la durée.

Le comité de suivi pour l'accompagnement des victimes s'est réuni pour la première fois le 14 juin 2018 et a permis à l'Etat et aux acteurs départementaux d'être à l'écoute des communes, des entreprises et des particuliers dans leurs démarches pour retrouver un cadre de vie normal et sécurisé.

Les différents dispositifs d'aides de l'Etat ont ainsi pu être mobilisés au plus près des besoins, avec une grande réactivité. Saisi en août 2018 pour les inondations de juin, le Conseil général de l'environnement et du développement durable a débloqué une enveloppe de plus d'1M d'euros et les travaux portés par les collectivités impactées ont été soutenus par l'Etat à hauteur de 40 %.

La profession agricole a également bénéficié d'un soutien financier consistant principalement en un dégrèvement de TFPNB de plus de 76 KEUR pour 113 exploitants. Pour les orages du 4 juillet 2018, le montant des indemnisations atteint plus de 230 KEUR (237 500 euros).

Enfin, la réactivité et le professionnalisme de l'ensemble des forces de secours doivent être pleinement salués.

Je voudrais notamment rendre hommage à l'action des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne, qui présente pour cette année encore un bilan très dense : 27.955 interventions portant secours en 2018, soit une hausse de 10 % par rapport à 2017. La prévention a également fait partie de leurs missions avec 651 visites réglementaires dans les établissements recevant du public.

Je sais tout votre attachement à cet établissement public que votre collectivité finance fortement et appui dans ses missions de secours à personne.

Je voudrais d'ailleurs passer le message que nous sommes à la veille de très fortes chaleurs et que j'ai décidé de déclencher ce jour le plan canicule. Les services de

l'Etat sont d'ores et déjà mobilisés dans les heures à venir aux côtés des populations les plus fragiles. Je sais que vos services ont également répondu présent.

C. L'Etat s'engage au quotidien pour assurer la sécurité publique dans le département de la Dordogne

a. La menace terroriste

Je passe maintenant, pour compléter ce panorama de l'action de l'Etat en matière de sécurité, à la sécurité publique. Tout d'abord, quelques mots sur l'Etat de la menace terroriste en 2018 et en 2019. Cette menace, et les événements récents de Lyon nous le rappellent, conserve toute son actualité et son acuité.

Pour la contrer, l'Etat agit en amont pour l'anticiper et la neutraliser, en suivant notamment l'évolution de la radicalisation. Plusieurs instances permettent cette analyse des risques. Toutes les semaines, nous traitons l'information et évaluons sa gravité à travers un groupe d'évaluation de services spécialisés (sécurité intérieure, renseignement territorial, douanes et Parquets).

Un groupe technique de suivi individuel et d'accompagnement social rassemble le renseignement territorial, la gendarmerie, la PJJ, le SPIP, le Conseil départemental bien sûr, Pôle Emploi, la DSDEN, la Maison des adolescents et un médecin psychiatre coordonnateur pour suivre les cas les plus sensibles.

La forte activité touristique de la Dordogne, l'un des premiers départements touristiques de France hors départements côtiers et Paris, constitue un enjeu supplémentaire en matière de sécurité. Si l'attractivité internationale est un atout pour notre département, cela en fait également une cible privilégiée pour les groupes terroristes.

Dans le cadre du conseil départemental sécurité-tourisme mis en place le 2 mai 2017, nous avons signé avec votre collectivité une convention de site pour le centre international Lascaux IV – Montignac. L'année dernière, sa labellisation « sécuri-site » a été acquise et testée lors d'un exercice d'attentat fictif en janvier 2018.

Je voudrais souligner l'apport que constitue pour nous les militaires de l'opération « sentinelle » qui ont soutenu nos forces de sécurité entre le 28 juin et le 2 septembre 2018 : ils seront de retour dans quelques jours pour nous appuyer sur toute la période estivale, notamment au niveau de la Vallée de l'Homme, de Sarlat et de l'aéroport de Bergerac.

Dans ce contexte de menace élevée, l'organisation des manifestations festives, culturelles et sportives demande des travaux préparatoires de sécurisation. Ces travaux se font en présence des forces de sécurité publique et civile, de la mairie concernée et des organisateurs.

La préfecture se déplace systématiquement sur site pour valider le périmètre de l'évènement, les dispositifs de sécurisation, de secours et les voies de communication. Une note de sécurité de mes services est également transmise aux maires et acteurs concernés pour recenser les dispositions prises par l'organisateur.

b. La sécurité publique au quotidien

Dans sa dimension plus quotidienne, la situation globalement positive de la sécurité publique en Dordogne doit être une motivation supplémentaire pour agir contre la persistance, voire l'accroissement de certains délits.

La Dordogne fait partie des départements les plus sûrs de France avec des taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique et aux biens quasiment deux fois plus faibles que les taux nationaux. Les cas d'atteinte aux biens ont encore diminué de 4,68 % en 2018, avec un peu plus de 8000 occurrences sur l'année.

Pour répondre à ces infractions, trois plans départementaux de lutte contre la délinquance sont actuellement en vigueur : luttés contre les cambriolages et vols à main armée, contre l'insécurité dans les exploitations agricoles et forestières et contre les vols et trafics liés aux véhicules.

Viennent s'y ajouter des opérations de prévention et de sensibilisation renforcées avec notamment la participation citoyenne des maires de Dordogne, le rôle accru des référents sûreté de la police et de la gendarmerie et l'opération « Tranquillité Vacances » pour prévenir les cambriolages.

Au-delà de ces initiatives, l'un des principaux chantiers de 2018 pour nos services aura été la mise en place de la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ), qui a vocation à replacer le service du citoyen, en proximité, au cœur de l'action des forces de sécurité.

Une sécurité plus proche signifie également davantage de partenariats et de contacts avec la population. Dans cette optique, 38 protocoles de participation citoyenne ont été signés entre les maires, les forces de sécurité et moi-même au 31 décembre 2018. À ce jour, nous en sommes à plus de 75 signés ou sur le point de l'être, c'est-à-dire presque un doublement en 6 mois.

En juin 2018, nous avons également signé une convention locale de coopération et de sécurité avec la zone commerciale de Montpon-Ménéstérol, destinée à offrir un cadre de partenariat robuste avec les opérateurs de sécurité privée du site.

Enfin, plusieurs « tables à idées », format innovant de rencontres entre police nationale et habitants des quartiers politique de la ville, ont été mises en place à Périgueux et Bergerac en 2018.

Ces initiatives nouvelles ont reposé sur des leviers d'action financiers solides.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) finance la prévention de la délinquance (65 KEUR pour 20 projets, soit 3KEUR de plus qu'en 2017), l'aide au victime et l'amélioration de la tranquillité publique.

Ce dernier item recoupe entre autres des dispositifs de vidéoprotection sur la voie publique (30 KEUR). 2018 a également vu le financement de la sécurisation de 12 établissements scolaires pour un montant de 34 KEUR.

Enfin, les crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives visent à réduire les consommations de substances psychoactives et les comportements addictifs, grâce à un montant de près de 50 KEUR pour la Dordogne en 2018 (47 195 euros).

c. Promotion de l'égalité femmes-hommes et lutte contre les violences faites aux femmes

Je terminerai mon propos sur l'action des services de l'Etat en 2018 par notre engagement en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble des services de l'Etat dans la diversité de leurs actions.

La sensibilisation à cette problématique doit débiter dès le plus jeune âge. Pour cela, il importe que les personnels de l'Éducation soient formés à détecter et combattre les comportements les plus problématiques.

Nous avons organisé une conférence départementale à leur intention en mars 2018 intitulée « L'égalité filles-garçons en vue de prévenir les violences sexistes » qui a réuni plus de 100 personnes accompagnant les enfants à différentes stades de leur vie : enseignants, psychologues, infirmières, assistantes sociales du Conseil départemental... Les personnels sont régulièrement formés et sensibilisés à cette question.

Nous sommes également très engagés dans la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise.

Grâce à notre partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, nous avons organisé pour la troisième année consécutive le concours « Elles M l'Artisanat » pour valoriser les femmes cheffes d'entreprise, apprenties ou conjointes collaboratrices. 4 prix ont été remis en mars 2018 à la préfecture de la Dordogne. Il en a été de même cette année ce dont je me réjouis.

La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la préfecture a également accompagné l'entreprise KIMO dans sa démarche « égalité professionnelle femme-homme » en 2018.

De ce partenariat sont nées deux actions : d'abord, la mise à disposition durant 2 mois au sein de l'entreprise d'une exposition sur l'égalité femmes-hommes, que tous les salariés ont pu voir puisqu'elle a été installée dans le réfectoire de l'entreprise.

Ensuite, des modules de formation au sexisme, en direction de tous les cadres de l'entreprise, ont été dispensés par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Dordogne.

Pour conclure, la prévention des violences faites aux femmes constitue l'une des priorités que j'ai données à nos forces de sécurité dans ce département. Nous mettons en œuvre avec vigueur le plan départemental 2017-2019 de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Dans notre territoire rural, la question de la mobilité des femmes victimes de violence est extrêmement prégnante : des crédits expérimentaux ont été consacrés, par le Secrétariat à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à leur transport vers les lieux d'hébergement d'urgence en Dordogne.

Conclusion

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Je suis convaincu de vous avoir démontré au travers de cette présentation synthétique que l'Etat en Dordogne n'est ni sur le recul, ni en retrait.

L'Etat déconcentré, au contraire, avance. Son rôle évolue, ses modalités d'action également. Mais il conserve tout son dynamisme, sur l'ensemble du spectre de ses compétences, pour apporter à nos concitoyens plus de proximité, plus de bien-être et plus de sécurité.

Cela se traduit par les politiques publiques variées, que je vous ai présentées.

Mais cela se traduit également par sa structure même, qui est en train d'évoluer pour mieux s'adapter encore aux besoins des territoires.

J'évoque ici non plus 2018, mais bien 2019 et son actualité. L'Etat déconcentré est à la veille d'une transformation importante qui prend plusieurs dimensions :

- ✓ D'abord tous les services de l'Etat territorial – préfecture, DDI, unité départementales, DDFIP, DSDEN – vont connaître dans les mois à venir des mutations organisationnelles avec 4 objectifs :

1. clarifier les compétences entre l'Etat déconcentré et les collectivités territoriales,
 2. mettre en cohérence les missions de l'Etat en proximité,
 3. renforcer le rôle d'animation du préfet de département dans le portage des politiques publiques et
 4. améliorer l'utilisation des ressources publiques.
- ✓ Ensuite, le programme « France Service » annoncé par le Président de la République conduira d'ici l'automne à un saut qualitatif et quantitatif pour les MSAP. Un cahier des charges ambitieux a d'ores et déjà été établi qui va nous permettre d'articuler notre stratégie territoriale avec vous, avec les autres collectivités, La Poste, les opérateurs etc...
 - ✓ Enfin, en cohérence avec ce redéploiement territorial des services publics, le réseau des Finances publiques en Dordogne est en cours de refondation pour améliorer son maillage territorial et l'adéquation de son service à la demande des usagers et des collectivités.

Il ne s'agit pas de fermer plus de trésoreries, mais au contraire, la proposition de carte de la réforme prévoit l'ouverture de plusieurs points de proximité et une meilleure allocation des moyens sur le territoire. Là encore nous aurons à en débattre à coconstruire cette nouvelle offre de services dans les quartiers sensibles et la ruralité.

Je souhaite que mon discours de l'année prochaine permette de faire un premier bilan d'étape de cette réorganisation et surtout de démontrer à nouveau mon engagement constant et dévoué, ainsi que celui de tous les services territoriaux de l'État, pour notre territoire.

Engagement dans le respect républicain de nos compétences et prérogatives, mais toujours en étroite partenariat avec votre collectivité, condition impérative du succès de la Dordogne auquel nous sommes tous attachés.